

11 juin 2010
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquantième session

7 juin-2 juillet 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour*

Questions relatives aux programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

Examen du deuxième volet (plan-programme biennal) par les organes sectoriels, techniques et régionaux

Note du Secrétariat

1. À sa trente-troisième session, tenue du 30 mai au 1^{er} juin 2010, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a examiné le projet de plan-programme biennal pour le programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) [A/65/6 (Prog. 17)].
2. Aux termes du paragraphe 4 de sa résolution 648 (XXXIII), la Commission a adopté le programme de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2012-2013 dans sa totalité, y compris un nouveau sous-programme sur le financement du développement, qui, complété par les révisions proposées et les observations formulées lors des discussions, constitue le texte portant autorisation pour l'exécution du programme.
3. On trouvera ci-joint, transmises par le Secrétariat, les révisions proposées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (voir annexe).



Annexe

Projet de révision du projet de plan-programme biennal pour le programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) tel que proposé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes propose d'apporter les modifications suivantes au programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) :

Sous-programme 8 Développement durable et établissements humains

Réalisations escomptées du Secrétariat

À l'alinéa b), ajouter à la fin du paragraphe le membre de phrase : « et la capacité des pays de mettre en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ».

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur de succès b) ii) ainsi libellé : « Nombre accru de pays adoptant des mesures et des politiques pour mettre en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ».
